

Au nord-ouest du Libéria, des civils déplacés fuient les combats tandis que des soldats de la Force de paix ouest-africaine (ECOMOG) se dirigent vers les lignes de front. (1995)

Archives de CP :
James Fasuekoi

Protection des civils

Protection juridique et physique

Les enfants comptent bien sûr parmi les plus vulnérables, mais il faut aussi accroître la protection juridique et physique de tous les civils touchés par les conflits armés. Dans les guerres modernes, les civils, y compris le personnel humanitaire, sont délibérément pris pour cible par tous les belligérants, qui violent ainsi le droit international et souvent agissent en toute impunité. Il faut de toute urgence entreprendre une action concertée pour renforcer la protection de tous les civils touchés par les conflits armés.

À la suite d'une initiative proposée par le Canada lors de son passage à la présidence du Conseil de sécurité des Nations Unies en février 1999, le Secrétaire général des Nations Unies a déposé en septembre 1999 un rapport tout à fait innovateur intitulé La protection des civils dans les conflits armés. Deux résolutions du Conseil de sécurité sur ce sujet ont suivi, grâce à l'initiative du Canada. Dans le cadre des efforts qu'il déploie au sein du Conseil et ailleurs, le Canada invite la communauté internationale à appliquer les recommandations que renferme le rapport. Il s'emploie tout particulièrement à encourager les États à respecter les droits de la personne et le droit international humanitaire, et cherche en même temps à obtenir qu'on tienne compte de la protection des civils, y compris du personnel humanitaire, dans les démarches relatives à toute une gamme d'activités, depuis la définition des mandats des missions de soutien de la paix et des régimes de sanctions jusqu'au contrôle de la prolifération des armes légères et l'attribution de responsabilité aux criminels de guerre et aux acteurs non étatiques. La protection des civils représente donc un vaste défi que doit relever à tout prix la communauté internationale dans son ensemble.

Personnes déplacées dans leur propre pays

Les quelque 20 à 22 millions de personnes déplacées dans leur propre pays comptent aussi parmi les victimes les plus vulnérables des conflits internes. La plupart sont des femmes et des enfants. Souvent privées de la protection et des ressources accordées aux réfugiés, les personnes déplacées ont besoin d'une attention toute particulière de la part de la communauté mondiale.

Le Canada soutient les efforts déployés pour affronter ce problème complexe. En particulier, il appuie activement les interventions du Représentant du Secrétaire général pour les personnes déplacées dans leur propre pays, notamment en apportant son aide à la diffusion par les Nations Unies des Principes directeurs

Enfants touchés par la guerre

Un des objectifs les plus urgents dans le domaine de la sécurité humaine consiste à protéger les enfants touchés par la guerre. Depuis une dizaine d'années, les conflits armés ont fait d'innombrables victimes parmi les enfants : près de deux millions de morts, plus de quatre millions d'infirmes et plus d'un million d'orphelins. Plus de dix millions d'enfants ont été psychologiquement marqués par les traumatismes subis à la suite d'enlèvements, de mises en détention, d'agressions sexuelles et de l'assassinat de membres de leur famille.

Le sort tragique de ces enfants préoccupe profondément le Canada. C'est pourquoi nous avons été le premier pays à signer le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants aux conflits armés, dès qu'il a été ouvert à la signature en juin 2000. Le Canada continuera à encourager la ratification et la mise en application de cet instrument par le plus grand nombre possible de pays, afin de mettre un terme au recrutement et au déploiement forcés d'enfants-soldats. Fort des résultats d'une conférence régionale qui s'est tenue en Afrique occidentale sous le parrainage conjoint du Canada et du Ghana en avril 2000, le Canada accueillera, à Winnipeg en septembre 2000, une conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre. Cette rencontre de niveau ministériel permettra de définir un plan d'action mondial qui sera soumis aux dirigeants de tous les pays de la terre lors de la session extraordinaire des Nations Unies sur les enfants en 2001. En collaboration avec d'autres pays, le Canada continuera à encourager l'engagement à l'action au sein de la communauté internationale, à mobiliser la volonté politique et à favoriser le développement des capacités voulues pour assurer une protection efficace des enfants.